

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

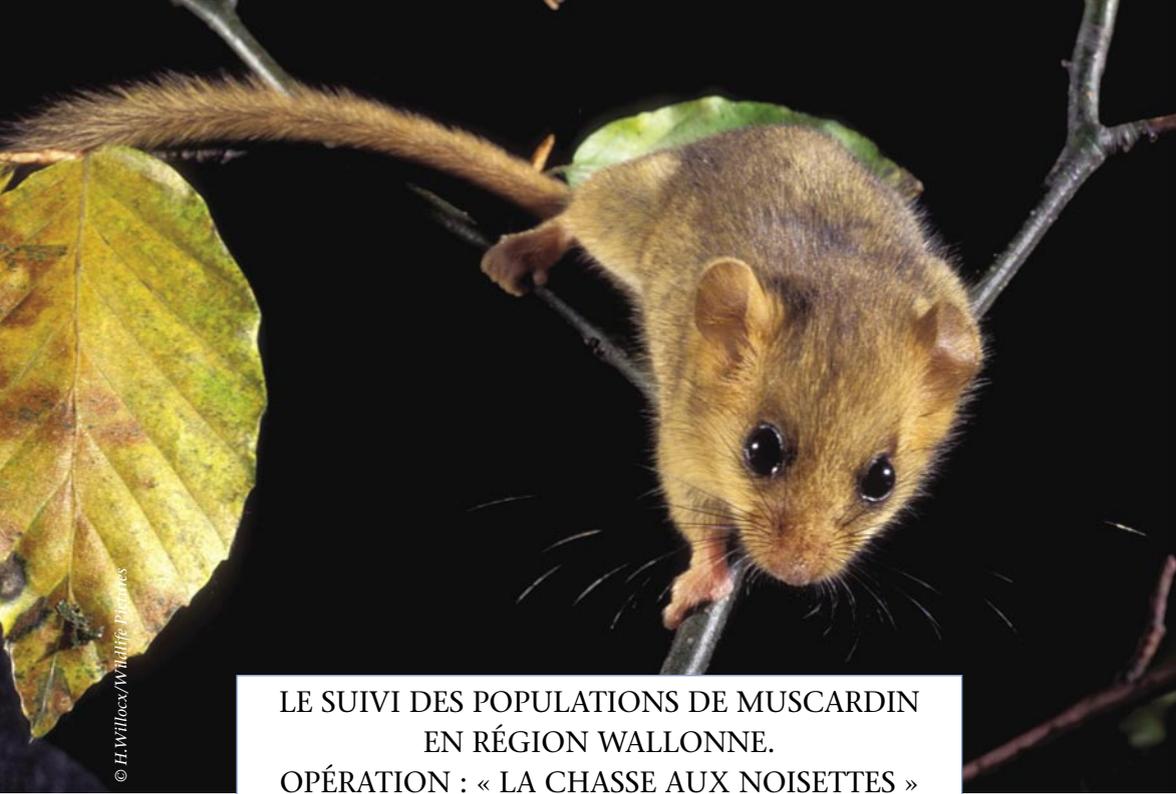
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



© H. Willocx/Wildlife Pictures

LE SUIVI DES POPULATIONS DE MUSCARDIN
EN RÉGION WALLONNE.
OPÉRATION : « LA CHASSE AUX NOISETTES »

VINCIANE SCHOCKERT – SAMUEL VAN DER LINDEN
BETTINA LE PROUX DE LA RIVIÈRE – ROLAND LIBOIS

Le muscardin bénéficie d'une protection intégrale en Région wallonne. À ce titre, le suivi de ses populations constitue une nécessité actuellement traitée par l'Unité de Recherches Zoogéographiques de l'Université de Liège. Or, l'animal, petit et nocturne, est très difficile à observer. L'équipe chargée de mission a, dans ce cadre, lancé une campagne de recensement via une méthode de collecte d'indices de présence indirecte : la recherche de noisettes rongées.

Le muscardin (*Muscardinus avellanarius*) fait partie de la famille des Gliridés. Les autres représentants de ce groupe, en Belgique, sont le loir, cantonné au Sud, en Lorraine, et le lérot, souvent renseigné dans les habitations (garages, greniers, etc.).

Son nom « *avellanarius* » traduit une certaine prédilection pour les noisettes, bien que son régime alimentaire soit très varié.

Il apprécie particulièrement les fruits secs ainsi que les baies, les bourgeons, les larves d'insectes, les mollusques et il n'hésite pas à croquer de temps à autre un oisillon au nid.

De petite taille (6 à 9 cm), il présente une couleur roux doré, plus claire sur le ventre et le menton, des oreilles arrondies peu poilues et de gros yeux noirs caractéristiques des gliridés. Sa queue équivaut à la

taille de son corps. Pour éviter la confusion avec d'autres micromammifères, c'est celle-ci qu'il convient d'observer en tout premier lieu : elle est touffue sur toute sa longueur. Agile, il grimpe très bien aux arbres grâce à ses coussinets plantaires bien développés.

Le muscardin hiberne d'octobre-novembre à avril dans un nid situé entre 1 et 5 mètres de haut, blotti dans un terrier, une souche, une fente d'écorce, un buisson, un nichoir ou un arbre creux. On enregistre une à deux portées annuelles de deux à sept petits qui naissent surtout fin juin, début juillet et début août. S'il n'est pas victime d'un de ses prédateurs (chouettes hulotte, effraie ou de Tengmalm, belette, martre), le muscardin peut espérer vivre environ 4 ans.

Le muscardin est un animal typique des forêts feuillues mais apprécie particulièrement les lisières forestières bien denses et les secteurs boisés comportant au moins deux strates arborées ainsi qu'une végétation abondante au sol. Il se rencontre parfois dans les massifs de ronce ou de framboisier à hauteur d'homme, ou encore dans des roselières, des parcs, des plantations basses ainsi que le long des rivières, dans des aulnes. Son domaine d'activités est assez réduit puisque l'on parle de 150 mètres à peine. Par contre, celui-ci se développe dans les trois dimensions.

MESURES DE PROTECTION

Le muscardin est intégralement protégé en Région wallonne*. Les mesures de protection interdisent :

- la capture et la mise à mort intentionnelle d'individus à l'état naturel ;

- le dérangement durant des phases critiques de son cycle vital (période de reproduction, élevage des jeunes, hibernation, migration) ainsi que la destruction de ses aires de repos, de ses sites de reproduction ou tout habitat naturel où vit l'espèce à un des stades de son cycle biologique ;
- la naturalisation, la collection ou la vente de spécimens qui seraient trouvés blessés, malades ou morts ;
- la détention, le transport, l'échange, la vente, l'achat ou la cessation à titre gratuit d'individus prélevés dans la nature, y compris les animaux naturalisés (exceptés ceux qui auraient été prélevés légalement avant la date d'entrée en vigueur du décret régional) ;
- l'exposition, dans des lieux publics, d'individus prélevés dans la nature.

ÉTAT DES POPULATIONS

La distribution du muscardin a été étudiée par LIBOIS¹⁻²⁻³ au cours des trente dernières années. De ses récentes observations, il ressort que l'espèce ne semble se trouver pratiquement qu'au Sud du sillon Sambre et Meuse. Quelques observations ont toutefois été réalisées au Nord de cette zone, notamment dans le Hainaut (Forêt de Bon-Secours, Bois de Baudour) et dans la région de Hasselt.

* Au niveau européen, le muscardin est une espèce strictement protégée figurant à l'annexe IVa de la Directive « Faune-Flore-Habitat » (Directive 92/43/CEE) ainsi qu'à l'annexe II de la Convention de Berne. Ces mesures de protection ont été transposées dans la législation régionale par le décret du 06/12/01 (annexe 2a) modifiant la Loi sur la conservation de la nature (12/07/73).

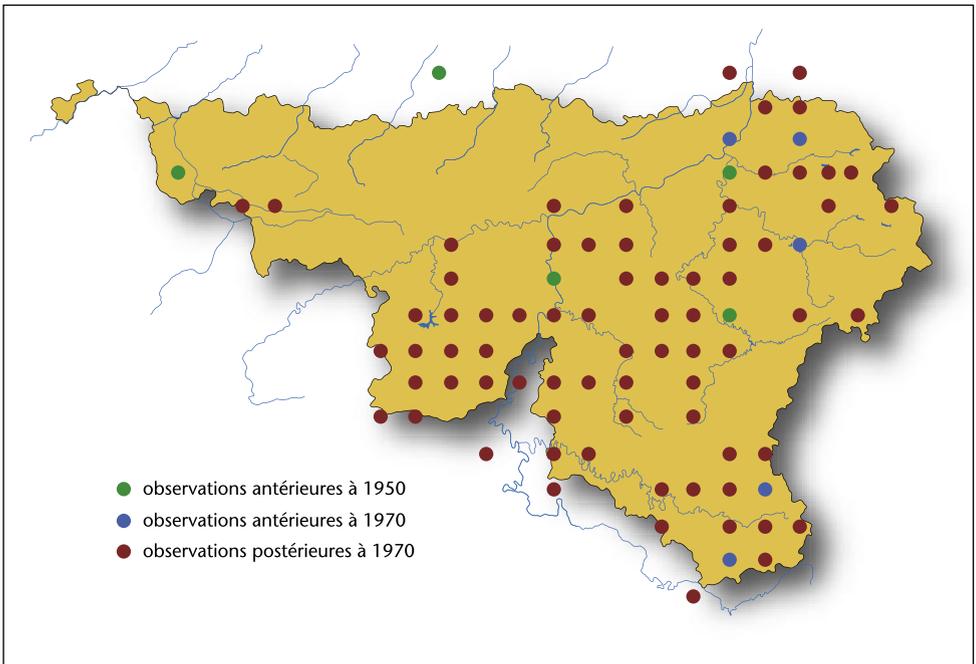
En ne prenant en compte que les informations très récentes, c'est-à-dire, celles collectées entre 2001 et 2006, seules vingt-cinq localisations de muscardin ont pu être réalisées, ou du moins mentionnées, en Région wallonne.

Il semble que le muscardin voie ses effectifs se réduire progressivement dans une bonne part de son aire de répartition européenne. L'origine de ce déclin pourrait être liée à la destruction progressive des habitats favorables à l'espèce. Son territoire a été peu à peu morcelé durant le dernier siècle du fait de l'enrésinement important de l'Ardenne où ne semblent subsister que des noyaux relictuels d'indi-

vidus de cette espèce confinés aux forêts feuillues ou à certaines lisières denses et variées. L'élimination des vieux arbres et des essences arbustives non productives ainsi que la suppression du taillis dans les futaies feuillues sont d'autres facteurs défavorables, de même que l'utilisation de défoliants destinés à faire disparaître ronces et framboisiers, notamment.

Cela dit, passant facilement inaperçu, cette espèce n'a guère eu à souffrir de persécutions intentionnelles significatives, si ce n'est parfois dans les nichoirs à passe-reaux où elle s'établit facilement (certains ornithologues n'étant pas toujours conscients de sa relative rareté).

Figure 1 – Le muscardin est surtout localisé au Sud du sillon Sambre et Meuse bien que quelques observations aient été réalisées dans le Hainaut et près de Hasselt. Les points verts se rapportent à des données qui datent de plus de 56 ans, les points bleus correspondent à des observations vieilles d'au moins 36 ans, et les rouges indiquent des localisations réalisées depuis les années '70.



De la nécessité d'un recensement

Le muscardin bénéficiant d'une protection à différents niveaux, la Région wallonne se doit de se donner les moyens pour assurer le suivi de ses populations et préserver les conditions naturelles nécessaires à sa conservation. Or, en Région wallonne, il est un fait que nous disposons pour le moment de données trop disparates pour connaître la distribution actualisée de cet animal.

Il importe pourtant de savoir si cette espèce est stable, en expansion ou en régression afin d'émettre des recommandations sur les mesures de conservation à mettre en œuvre dans le cas où elle serait en déclin. Cette mission s'inscrit dans une convention plus vaste de suivi des mammifères protégés qui a été confiée par le ministre en charge de la conservation de la nature à l'Unité de Recherches Zoogéographiques de l'Université de Liège.

L'activité essentiellement nocturne du muscardin complique la possibilité de l'observer... Autant dire que les informations par observation directe de ce petit animal restent des opportunités à saisir mais ne rendent certainement pas compte de la répartition exacte du muscardin en Région wallonne. Cela dit, si vous avez la chance de rencontrer un muscardin, la communication de votre observation sera grandement appréciée par l'équipe de recherche. Les nids sont également repérables mais leur recensement cause généralement des dérangements très importants pour l'espèce.

Pour remédier partiellement à ce problème, la pose de deux cents nichoirs à mésange a été entreprise en Région wallonne. En effet, lorsqu'ils ont l'occasion d'en rencontrer sur leur territoire, les gliridés n'hésitent pas à occuper ce type de logement. Il suffira ensuite de contrôler ces nichoirs au moins une fois par an à l'automne pour vérifier leur occupation afin d'y déceler le passage du lérot ou du muscardin (nid typique en boule). Ces informations viendront ainsi alimenter la banque de données ponctuelles sur ces espèces.

Les sites de pose ont été choisis sur base de deux critères essentiels :

- soit il s'agit d'un secteur où le muscardin a été renseigné avant 2000 mais pour lequel nous n'avons plus aucune information depuis. Le but est alors de vérifier la persistance de l'espèce à cet endroit ;
- soit il s'agit d'une zone pour laquelle nous n'avons pas d'information antérieure mais qui pourrait potentiellement convenir au muscardin.

En parallèle, afin d'accroître le nombre d'informations disponibles, l'équipe « Mammifères » de l'ULg a privilégié une méthode d'étude indirecte pour le muscardin : la récolte et l'identification des noisettes rongées.

La recherche des noisettes

Parmi les restes de repas que le muscardin occasionne, seules les noisettes qu'il grignote constituent un élément tout à fait probant de sa présence. Le muscardin décortique les noisettes directement sur le buisson. Dès lors, lorsque les morceaux de coquille tombent au sol, il est possible de les retrouver à proximité du

Muscardin



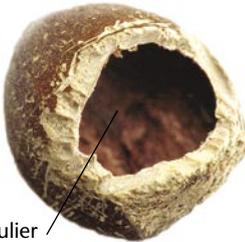
Traces de dents obliques par rapport au trou
Trou rond
Bord interne bien lisse

Campagnol



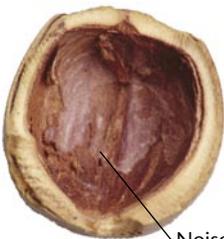
Bord interne strié verticalement

Loir



Trou irrégulier

Écureuil



Noisette fendue en deux, verticalement

© S. Büchner

noisetier. Les glands, par contre, sont trop « mous » pour qu'on y repère des traces clairement déterminables. De même, les fânes rongées n'offrent pas la possibilité de connaître avec certitude l'auteur du larcin.

En Allemagne⁴ et en Angleterre⁵, des chasses aux noisettes ont été menées avec succès grâce à des classes, des groupes divers (clubs nature, scouts...) et des associations naturalistes. Les 21 000 et 25 000 noisettes collectées respectivement dans ces pays ont permis d'obtenir des informations essentielles sur l'aire de répartition du muscardin.

Les observations peuvent être réalisées pendant une bonne partie de l'année et nécessitent peu de travail de la part des partenaires : il s'agit de rechercher les noisettes rongées au pied d'un beau noisetier (localisé précisément sur carte) durant 20 minutes. Le choix de l'endroit où va s'effectuer la recherche est important : il vaudra mieux prospecter à proximité d'une lisière forestière ou d'un réseau de haies diversifiées proche d'une forêt pour cadrer au mieux avec les préférences écologiques de l'animal.

La technique bien personnelle du muscardin est la suivante : il pratique un trou circulaire de 8 à 10 mm de diamètre dans la coquille et prend un soin particulier à en lisser le bord intérieur, ce que ne font jamais les autres espèces, même si d'ailleurs le trou que celles-ci opèrent est parfois bien rond, lui aussi.

Le campagnol et le mulot, par exemple, laissent toujours des marques de dents verticales sur le bord interne de l'ouverture qui n'est pas très circulaire. C'est

avec ces espèces que la confusion des indices de présence sur les noisettes rongées est cependant la plus fréquente. Chez ces deux espèces qui, elles, ne grimpent pas dans les arbres, on aperçoit et on « sent » véritablement la présence des stries sur le pourtour du trou, dans l'épaisseur de la coquille. Le campagnol, lui, ne laisse pas vraiment de traces profondes et disjointes de ses dents sur le bord externe de l'ouverture.

L'écureuil, vu la forme et la taille de ses quenottes, a une vraie tenaille à sa disposition. Du coup, il en profite souvent pour fendre les noisettes en deux plutôt que de les mordiller pendant de longues minutes. Parfois, il brise la coquille de façon plus maladroite, y formant un trou irrégulier aux arêtes plus ou moins cassantes. Le geai peut, lui aussi, par son bec puissant, abîmer la noisette de cette manière pour accéder à l'amande. La sittelle quant à elle pratique également un trou dans la coquille mais il est beaucoup plus ovale et plus irrégulier que chez le muscardin.

Appel aux écoles et mouvements de jeunesse

Pour rendre la recherche d'indices la plus large possible, les écoles ont été invitées à participer à l'opération de « Chasse aux noisettes » lancée par l'équipe de l'ULg via différents partenaires d'éducation à l'environnement privilégiés comme les Parcs Naturels, les CRIE, les CDPA et certaines associations. Les mouvements de jeunesse sont également invités à participer à l'opération qui pourrait prendre place parmi leurs activités de camp d'été. Le défi est lancé, tout intéressé est invité à participer à cette opération, seul ou en groupe. Avis aux amateurs... ■

Des informations peuvent être obtenues auprès de Vinciane Schockert (0475 52 83 70), Samuel Van der Linden (0477 50 97 30) ou Bettina Le Proux de la Rivière (0497 48 02 28), membres de l'équipe « Mammifères ». Des documents pédagogiques sont également disponibles à l'adresse : www.zoogeo.ulg.ac.be à la page « formulaires en ligne ».

BIBLIOGRAPHIE

- ¹ LIBOIS R. [1977]. Note sur la répartition des *Gliridae* en Belgique. *Natural. belg.* **58**(10-11) : 260-265.
- ² LIBOIS R. [1980]. Répartition et milieu naturel du muscardin (*Muscardinus avellanarius*) en Belgique. *Ciconia* **4**(1) : 43-51.
- ³ LIBOIS R. [2006]. *L'érosion de la biodiversité : les mammifères*. Partim « Les mammifères non volants ». Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006 sur l'État de l'Environnement wallon. Université de Liège. 127 p.
- ⁴ www.nussjagd.de
- ⁵ www.greatnuthunt.org.uk

VINCIANE SCHOCKERT

v.schockert@ulg.ac.be

Unité de Recherches Zoogéographiques,
Université de Liège
Institut de Botanique, B22
B-4000 Liège